

## COMMUNICATION SUR LES PROGRÈS 2008 PACTE MONDIAL

### Le reporting de développement durable 2008 de PSA Peugeot Citroën.

Conformément à son engagement envers le pacte mondial, PSA Peugeot Citroën rend compte à ses parties prenantes de ses progrès en matière de développement durable à travers :

- ▶ Son [Rapport d'Activité et de Développement Durable 2008](#)
- ▶ Son supplément [Indicateurs de Performance Développement Durable 2008](#)
- ▶ Son [Document de Référence 2008](#)
- ▶ Son [site internet sur le développement durable](#)

Pour la sixième année, le reporting de développement durable traduit la volonté constante d'amélioration de la transparence, avec l'application du référentiel de la GRI 3 (Global Reporting Initiative). Un [Index GRI](#) et un tableau de [correspondance avec les 10 principes du Pacte Mondial](#) présents à la fin du document indicateurs de développement durable (p149-152) et sur le site du développement durable PSA Peugeot Citroën permettent d'accéder directement aux indicateurs de performance et objectifs associés. De plus, les indicateurs clefs sont publiés dans le Rapport d'activité et de développement durable p76 à 92.

Le périmètre de consolidation du reporting intègre les activités automobiles (28 sites automobiles), les filiales commerciales des marques Peugeot et Citroën, ainsi que les filiales PCI, PMTC, GEFCO, et l'équipementier Faurecia.

Les méthodes du Groupe pour mesurer et consolider les données environnementales et sociales 2008 ont été vérifiées par une société indépendante qui a émis un certificat d'assurance de niveau modéré.

### L'engagement de PSA Peugeot Citroën pour le développement durable et pour le pacte mondial :

Comme l'a rappelé Philippe Varin (voir le [Message du président](#)), PSA Peugeot Citroën participe concrètement à la recherche et la mise en œuvre de solutions pour une mobilité durable.

De plus, par son adhésion au Pacte Mondial en 2003, PSA Peugeot Citroën s'est engagé à respecter et à promouvoir ses dix principes au travers de ses politiques. Le Groupe s'engage également auprès des salariés à respecter et à promouvoir la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, la déclaration sur les principes et droits fondamentaux dans le travail, la déclaration de Rio sur l'environnement et la convention des Nations Unies contre la corruption.

Ces engagements sont publics, ils sont affichés sur le site internet développement durable du Groupe et sur le site intranet du Groupe (avec un lien direct à la Déclaration universelle des droits de l'Homme via sur le site internet de l'ONU) à destination de tous les salariés dans le monde, ainsi que dans le rapport d'activité et de développement durable p66, ainsi que dans son supplément p122.

### L'accord cadre mondial sur la responsabilité sociale de PSA Peugeot Citroën :

Dans le domaine social, en 2006, le Groupe a signé [l'accord mondial sur la responsabilité sociale](#) avec la Fédération Européenne des Métallurgistes (FEM) représentant 85 organisations syndicales et la Fédération des organisations des Travailleurs de la Métallurgie (FIOM). Il a pour mission principale de faire progresser toutes les filiales et les toutes les entités du Groupe en matière de responsabilité sociale, et comprend 14 engagements dont certains seront détaillés ci-dessous.

Depuis, l'accord cadre mondial a été déployé dans 110 filiales, dans 31 pays, à travers un guide pour en assurer l'application. Une animation de la mise en œuvre de l'accord est réalisée dans chaque filiale. Ainsi, chacune d'entre elles définit 3 plans d'actions à réaliser chaque année. Les organisations syndicales de chaque filiale sont sollicitées pour donner leur avis tant sur la réalisation des plans d'action de l'année écoulée que sur le choix des plans d'action pour l'année à venir. Un bilan de l'application du plan est réalisé annuellement. Présenté au Comité Européen du Groupe élargi, le bilan de juin 2009 correspondant à trois ans d'application de l'accord montre un bon respect des engagements ainsi qu'une bonne progression : 87% des filiales prenaient entièrement en compte les engagements de l'accord cadre mondial, contre 75% en 2006.

Un système d'audit interne est complété par des audits extérieurs sur la conformité des informations sociales remontées par les filiales dans le cadre de l'accord mondial (respect des droits humains, élimination de la discrimination...) et sur le respect des engagements en matière de responsabilité sociale.

### Droits de l'homme :

Le Groupe promeut le respect des Droits de l'Homme dans tous les pays où il est présent, y compris dans les zones où l'affirmation de ces droits est encore insuffisante.

- Le déploiement de l'engagement 1 de l'accord mondial de PSA Peugeot Citroën « Non complicité dans la violation des droits humains », a permis par exemple la mise en place de procédures d'alerte sur la violation des droits humains et l'affichage et diffusion de la charte éthique dans plusieurs filiales.
- En 2008, 13 055 salariés, soit 9 % de l'effectif du Groupe, ont reçu une formation spécifique sur les politiques et procédures relatives aux Droits de l'Homme.

De plus, dans le cadre du déploiement de l'accord mondial sur la responsabilité sociale, tous les salariés ont reçu une information et une sensibilisation aux engagements pris par le Groupe, pour respecter et promouvoir les Droits de l'Homme par voies de réunion de présentation, d'affichage, de plaquettes d'information, etc.

### Normes du travail :

PSA Peugeot Citroën veille, d'autre part, au respect de la liberté d'association et de représentation des salariés partout dans le monde, à l'indépendance et au pluralisme des organisations syndicales. Il entretient avec elles un dialogue social permanent, dans tous les pays où il est implanté.

- 97,5 % des salariés sont représentés par des organisations syndicales indépendantes ou des représentants du personnel (97 % des salariés en 2006).
- En 2008, près de 240 accords, dont 140 à l'international, ont été signés. Ils portent sur les principaux sujets de la vie de l'entreprise et de ses salariés. Le nombre important d'accords signés traduit la volonté du Groupe de définir et de mettre en œuvre la politique sociale en concertation avec les organisations syndicales et les instances représentatives des salariés.
- Le déploiement de l'engagement 2 de l'accord mondial de PSA Peugeot Citroën « Liberté d'association et reconnaissance effective du droit à la négociation collective », a permis par exemple la mise en place d'instances représentatives du personnel dans plusieurs filiales, ou encore l'établissement d'un agenda (calendriers prévisionnels) afin d'améliorer la périodicité et décider du nombre minimal de rencontres entre les représentants du personnel et la direction.
- Dans le Groupe, aucune filiale n'a fait l'objet en 2008 de condamnation pour une éventuelle implication dans le non-respect des Droits de l'Homme ou le recours au travail forcé.
- Le déploiement de l'engagement 3 de l'accord mondial « Abolition effective du travail des enfants », a permis par exemple la mise à jour du règlement interne, la mise en place de processus, de règles de recrutement et de normes précisant un âge minimum de recrutement dans plusieurs filiales.
- Le déploiement de l'engagement 4 de l'accord mondial « Élimination de la discrimination et promotion de l'égalité des chances », a permis par exemple les formations et actions de sensibilisation à la lutte contre la discrimination et à la promotion de l'égalité des chances auprès de la hiérarchie et des représentants du personnel dans plusieurs filiales.
- En 2008/2009, le Groupe a obtenu le label « Diversité », nouvellement créé par le gouvernement français, ainsi que le renouvellement du label « Égalité professionnelle », par l'AFAQ/ AFNOR. PSA Peugeot Citroën avait été la première entreprise à recevoir ce dernier, en 2005, de la part du Ministère de la Cohésion sociale et de la Parité.

### Lutte contre la corruption :

Le Groupe base ses actions sur les principes définis dans sa [Charte Éthique](#), en particulier, ceux relatifs au non-financement de partis politiques, aux conflits d'intérêt et à la non-corrruption.

La concrétisation de l'engagement du Groupe contre la corruption s'appuie sur des facteurs clés, parmi lesquels l'implication des salariés ; l'analyse des risques et la définition de processus permettant de les maîtriser ; la

traçabilité des opérations ; la séparation des pouvoirs et la signature multiple en fonction des sommes en jeu ; ainsi que la sélection de ses partenaires.

De multiples procédures de contrôle interne (y compris audits) sont menées chaque année pour détecter d'éventuels cas de corruption. Des sanctions sont appliquées en cas de corruption avérée selon la gravité des faits.

Il est également possible à chacun des collaborateurs du Groupe de rapporter au délégué à l'éthique toute situation ou cas soupçonné apparenté à la corruption.

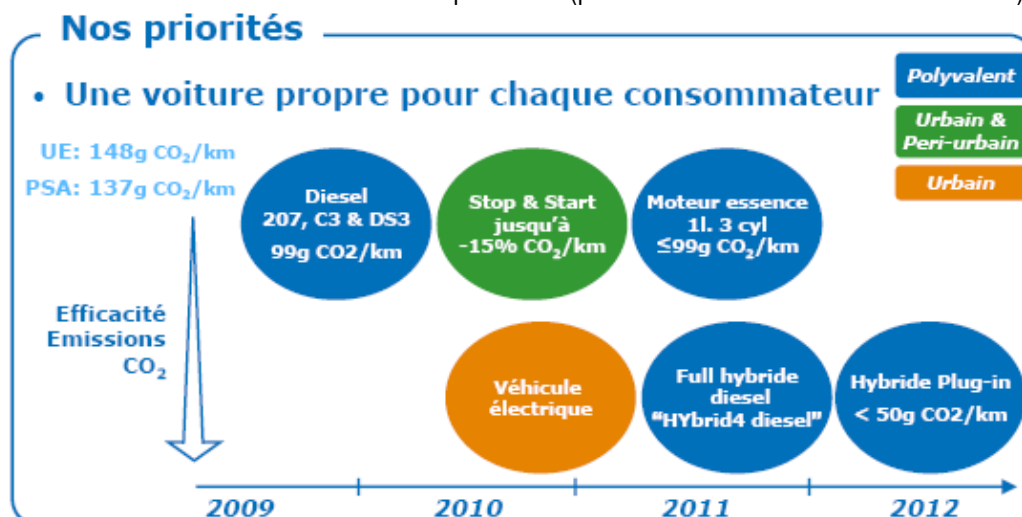
- L'accord mondial sur la responsabilité sociale engage PSA Peugeot Citroën en faveur de la lutte contre la corruption et la prévention des conflits d'intérêt à travers l'engagement 5 « Lutte contre la corruption ». Le déploiement de cet engagement a permis par exemple la mise en place de formations et d'actions de sensibilisation sur la lutte contre la corruption, ou encore la mise en place d'actions de formations et de communication des règles pour l'acceptation des cadeaux des fournisseurs dans plusieurs filiales.
- De plus, 955 salariés ont reçu une formation spécifique sur les conflits de corruption et d'intérêt et des directives ont été définies pour les acheteurs afin de limiter les comportements de corruption.
- Le Groupe (périmètre hors Faurecia) n'a fait d'objet d'aucune condamnation pour corruption en 2008.

### Environnement :

L'amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules et la réduction des gaz à effet de serre demeurent les principaux enjeux environnementaux.

- Très impliqué, le Groupe est aujourd'hui leader des véhicules basse consommation en Europe, avec 27% de parts de marché en 2008 de véhicules émettant moins de 120 g de CO<sub>2</sub>/KM.
- PSA Peugeot Citroën est le seul constructeur à avoir tenu ses engagements de réduction volontaire des émissions de CO<sub>2</sub>. En effet, dans le cadre de l'accord volontaire de 1998 conclu entre l'ACEA (Association des Constructeurs Européens d'Automobiles) et la Commission européenne, les constructeurs automobiles s'étaient engagés à atteindre l'objectif de 140 g/km à l'horizon 2008.
- Pour la troisième année consécutive, Peugeot et Citroën ont vendu 1 million de véhicules émettant moins de 140 g de CO<sub>2</sub>/km en 2008.
- Dans le cadre de sa politique de recherche et développement, auquel PSA Peugeot Citroën a consacré 2,1 milliards d'€ en 2008, le Groupe accélère les développements de la technologie hybride, qui s'est illustrée par la signature d'un partenariat stratégique avec Bosch, et la présentation au Mondial de Paris 2008 des Peugeot PROLOGUE HYbrid4, Citroën Hynos, C4 et 308 hybrides HDi, Peugeot 908 HYbrid2, C4 WRC Hybride, Peugeot RC HYbrid4.
- Le Groupe déploie ses offres de véhicule GNV et Flex-Fuel sur des marchés où ces produits sont adaptés au contexte local, notamment avec l'introduction du moteur GNV 1,6 l polyvalent en Chine et au Moyen-Orient, et la poursuite de l'offre E85 au Brésil et en Suède. De plus, les gammes des deux marques Peugeot et Citroën sont compatibles avec 30 % de biodiesel et 10 % d'éthanol.

La performance environnementale de nos produits est une priorité, pour laquelle les objectifs du Groupe sont ambitieux. Ils sont résumés dans la roadmap suivante (présentée aux résultats semestriels 2009) :



En 2008, le Groupe a continué ses efforts en management environnemental, mais la forte baisse d'activité au dernier trimestre 2008 et le non-ajustement des consommations d'énergie et d'eau aux volumes de production (en raison par exemple des consommations fixes des sites tertiaires), ont conduit à une légère dégradation des ratios rapportés au nombre de véhicules peints, malgré une baisse en valeur absolue. Le Groupe maintient toutefois son objectif de consommation d'énergie par véhicule à 2,1 MWh en 2010.

Tous les indicateurs environnementaux du Groupe sont disponibles sur le site internet dédié au développement durable, ainsi que dans le supplément Indicateurs de Performance Développement Durable.

La stratégie industrielle du Groupe intègre la protection de l'environnement dans une perspective d'amélioration continue, fondée sur une organisation rigoureuse, une méthodologie et un qu'un système de management environnemental structurée autour d'ISO 14001, l'allocation de moyens humains et financiers significatifs, ainsi qu'un outil de reporting et de gestion environnementale. Tous les sites de production sont certifiés ISO 14001.

#### L'extension de l'engagement du Groupe à ses sphères d'influence :

Deux axes majeurs de l'accord mondial sur la responsabilité sociale montrent la volonté du Groupe d'étendre les bonnes pratiques au delà de son périmètre direct :

- Engagement 13. Des exigences sociales partagées avec les fournisseurs, sous-traitants et réseaux de distribution.
- Engagement 14. Prise en compte de l'impact de l'activité de l'entreprise sur le territoire d'implantation.

Le Groupe poursuit ses travaux en matière de sensibilisation de ses fournisseurs au développement durable. En 2006, le Groupe a formalisé [ses exigences environnementales et sociales vis-à-vis des fournisseurs](#) afin de solliciter leur engagement formel. Ces exigences couvrent notamment la promotion et le respect des droits de l'homme ; la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective ; l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire ; l'abolition effective du travail des enfants ; l'élimination de la discrimination ; la lutte contre la corruption ; le système de gestion de la qualité environnementale ; la recherche et la politique environnementale ; les substances et matériaux interdits ; et la relation du fournisseur vis-à-vis de ses propres fournisseurs.

À fin 2008, 71 % du chiffre d'affaires achats série monde du Groupe est couvert par un accord des fournisseurs contre 43 % du CA série au 31 décembre 2007. Environ 305 fournisseurs (Série et hors série confondus) se sont maintenant engagés dans la démarche. Ces exigences s'inscrivent dans un dispositif complet visant à faire de la responsabilité sociale et environnementale des fournisseurs un critère de sélection, et de suivi de performance, au même titre que le prix et la qualité. Cette démarche est complétée par des questionnaires d'autoévaluation envoyés aux fournisseurs jugés « potentiellement à risque », ainsi que par une démarche d'audit débutée en 2008.

En parallèle, une opération de sensibilisation/information des acteurs du domaine achats a été mise en place sur l'année 2008. Les auditeurs qualité peuvent par exemple être amenés à alerter en cas d'anomalies constatées chez les fournisseurs sur les sujets relatifs aux droits de l'homme.

PSA PEUGEOT CITROËN place les attentes de ses clients, salariés et actionnaires au cœur de ses préoccupations. Au-delà de ses partenaires industriels et commerciaux, le Groupe développe progressivement un dialogue avec les représentants de la société civile, dont les principes sont détaillés dans le rapport d'activité et de développement durable ( Globalement dans l'infographie p46-47 et spécifiquement avec ses actionnaires p10-11, ses fournisseurs p70-71, et ses consommateurs p72-73.)

« L'Institut pour la Ville en Mouvement » créé par le Groupe en 2000 illustre cette volonté d'ouverture à la société et aux questions posées par le besoin de mobilité. Cette association initie et organise réflexions et expérimentations sur l'évolution des mobilités en milieu urbain. (Rapport d'activité et de développement durable p74)

Les résultats obtenus et l'adhésion des équipes de PSA Peugeot Citroën aux programmes engagés permettent d'envisager de manière confiante le respect des 10 principes du Pacte Mondial, ainsi que la progression continue du Groupe sur ces enjeux.